

Discriminations et harcèlement dans la profession d'avocat

vendredi 2 décembre 2022

@cni59-non commercial



CNB, actualités, 22 nov. 2022

Sur sa partie relative au harcèlement et à la discrimination, l'enquête Collaboration, montre que les discrimination et le harcèlement représente 3 à 5% des difficultés majeures rencontrées par les collaborateurs interrogés, en sachant que le questionnaire qui leur a été adressé " a généré environ 5000 réponses", avec 96% de libéraux et 4% de salariés.

L'échantillon est donc représentatif d'après le Conseil national des barreaux (CNB).

« Si les chiffres peuvent apparaître faibles », pour l'organisation nationale qui représente l'ensemble des avocats inscrits à un barreau français, « la réalité s'avère plus forte ».

70 % des victimes ne font pas part de ces situations. Quand elles s'en livrent, c'est à 14 % auprès des syndicats, 19 % et 21 % respectivement aux référents et au bâtonnier, 30 % à d'autres (famille, amis, sans pouvoir pour agir).

Les femmes sont les premières touchées et plus fortement du fait de leur grossesse pour celles qui exercent dans les plus gros cabinets : 61,5 % des collaborateurs sondés ont été victimes de harcèlement ou de discrimination en lien avec la grossesse, laquelle

représente 30 % de l'ensemble des discriminations.

Sont apparus « quelques écarts des situations entre Paris et les régions ». Ainsi, sur les difficultés rencontrées, le harcèlement représente 13 % des réponses pour la province, contre 22 % à Paris.

Les discriminations liées à la grossesse montrent que 36 % les subissent en province, 18 % à Paris ; sur l'âge, 25 % pour la province, 14 % pour Paris.